Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND (arrivée à 18h10), Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Nathalie LE DILAVREC (arrivée à 18h55 ; départ à 19h30 et retour à 19h45), Hannah ISSERMANN (arrivée à 18h30), Josiane REGUER, Joël LE DROUGMAGUET, Gisèle LE GUILLOUZER, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Omar ABDELMOUMENE, procuration à Marcel LE BOZEC
Nathalie LE DILAVREC, procuration à Gaëlle URVOAS jusqu'à 18h55 et de 19h30 à 19h45

Absent.e.s
Michel BENOIT

Secrétaire de séance : Hervé LE BONNIEC est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 25.07.16. (9.4)
Date de convocation : 14 novembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 14 novembre 2025

Objet : Motion de Soutien du Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros pour la pérennisation du financement de la politique nationale des Tiers-Lieux

Le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2121-29 conférant au Conseil Municipal la compétence de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ;
CONSIDÉRANT le rôle fondamental des Tiers-Lieux, des Manufactures de proximité et des Fabriques de territoires en tant que catalyseurs d'innovation sociale, de transition écologique et de revitalisation des territoires ruraux et des quartiers ;
RAPPELANT que ces structures d'intérêt général et d'utilité sociale participent concrètement à la lutte contre l'isolement, au renforcement du lien social, à l'inclusion numérique, au développement de filières économiques locales et à la promotion des droits culturels, comme le soulignent 75% des élus territoriaux ;

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_16-DE

CONSCIENT de l'impact des Tiers-Lieux sur le tissu économique local, en offrant un lieu d'hébergement et d'incubation à de nombreuses structures économiques et associatives ;
CONSIDÉRANT l'engagement des 30 000 emplois et des 380 000 bénévoles qui font vivre ces lieux, au service des 13 millions d'habitants qui en fréquentent les activités ;
CONSIDÉRANT le courrier d'alerte émis par le réseau des Tiers-Lieux faisant état d'une réduction drastique des crédits budgétaires dédiés à leur soutien dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 ;
CONSTATANT que les crédits proposés pour 2026 (0,7 million d'euros) représentent une diminution de plus de 95% par rapport aux 13 millions d'euros initialement votés en 2025, compromettant lourdement la pérennité et le développement de plus de 3 500 Tiers-Lieux en France ;
ESTIMANT que ce désengagement financier de l'État est un signal inacceptable de mépris adressé aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et aux citoyens engagés dans la construction d'une société plus solidaire et résiliente ;

En conséquence, le Conseil Municipal, avec douze voix pour et deux abstentions (Josiane REGUER et Gisèle LE GUILLOUZER) :

AFFIRME son soutien total aux Tiers-Lieux, acteurs essentiels de la cohésion territoriale, de l'animation locale et du développement économique de proximité ;
DEMANDE solennellement au Gouvernement et aux Parlementaires (Députés et Sénateurs) **:**

1. **De réviser d'urgence** le Projet de Loi de Finances 2026 concernant la politique de soutien aux Tiers-Lieux.
2. **De rétablir les crédits** à un niveau permettant la pérennité et le développement du réseau, soit **a minima à 13 millions d'euros**, afin de reconnaître l'utilité sociale et économique vitale de ces structures.
3. **D'inscrire durablement** le soutien aux Tiers-Lieux comme une politique publique prioritaire et structurante pour l'aménagement du territoire.

DÉCIDE

- **D'adopter** la présente motion.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à la transmettre sans délai à l'ensemble des Parlementaires (Députés et Sénateurs) du département, au Préfet, au Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, et aux réseaux nationaux et régionaux de Tiers-Lieux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme
Le Maire,
Olivier HOUZET

MAIRIE de SAINT-QUAY-PERROS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Hervé LE BONNIEC